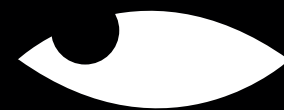




ART & IA



# APPEL À CANDIDATURES

## RÉSIDENCE ARTISTIQUE EN RECHERCHE/CRÉATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

NOVEMBRE 2018



PARTENARIAT DU



QUARTIER  
DES SPECTACLES  
MONTREAL



Google AI



Montréal 

# APPEL À CANDIDATURES

L'Office national du film du Canada (ONF), le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), Element AI, Google et le Conseil des arts de Montréal (CAM) s'associent pour offrir à un artiste professionnel ou à un collectif artistique professionnel de Montréal une résidence<sup>1</sup> de recherche et création<sup>2</sup> d'une durée de six mois.

Dotée d'un budget de 50 000 \$ et de 200 heures d'accompagnement d'experts en IA, cette résidence permettra à l'artiste ou au collectif artistique choisi de collaborer directement avec des chercheurs et des développeurs en intelligence artificielle (IA) et d'accéder aux plus récents développements en IA. Elle exposera également les chercheurs et les développeurs à une approche créative différente de celles auxquelles ils sont habitués.

En plus de favoriser des échanges autour des possibilités et des enjeux amenés par l'IA, cette résidence sera aussi l'occasion d'aborder plus précisément le rôle potentiel de l'IA dans le développement des villes de demain.

## OBJECTIFS

**La résidence a été développée en fonction des objectifs suivants :**

- Soutenir et stimuler la collaboration entre deux communautés phares de Montréal (IA et milieu artistique);
- Donner l'occasion aux artistes d'accéder aux plus récents développements de l'IA;
- Offrir aux artistes des conditions leur permettant de faire de la recherche et création afin de développer un prototype<sup>3</sup> incorporant l'IA;
- Offrir aux chercheurs et aux développeurs en IA un regard créatif sur leurs travaux tout en ayant la possibilité de développer des outils d'IA en collaboration avec des artistes;
- Favoriser les échanges sur les impacts et les possibilités qu'apporte l'IA dans la sphère artistique;
- Créer le prototype d'une œuvre, d'une expérience ou d'une installation artistique pouvant se déployer dans l'espace public en exploitant de façon originale les potentialités de l'IA;
- Susciter une réflexion sur le rôle que peut jouer l'IA dans le développement des villes de demain et dans la participation citoyenne.

## CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Cette résidence s'adresse aux artistes professionnels<sup>4</sup> ou aux collectifs artistiques professionnels<sup>5</sup> de toutes disciplines, domiciliés sur l'île de Montréal, qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents. Chaque collectif artistique doit être majoritairement composé (50 % + 1) de citoyens canadiens ou de résidents permanents et doit être majoritairement domicilié (50 % + 1) sur le territoire de l'île de Montréal. Le responsable de la demande doit également être domicilié sur l'île de Montréal.

---

**1.** Résidence artistique : structure d'accueil invitant les créateurs à y séjourner pour un temps déterminé afin de favoriser le développement et la recherche artistiques. Cette immersion dans un milieu ou un environnement donné est, entre autres, offerte avec un soutien technique, des ressources humaines et des expertises conjointes et vise à faire bénéficier tant les créateurs que le personnel de la structure d'accueil.

**2.** Recherche/création : étape préliminaire ou stade préparatoire relié à l'expérimentation qui permet de réaliser, en deuxième lieu, une œuvre, un projet, une activité, etc. [Source](#)

**3.** Prototype : version préliminaire d'une œuvre, d'une installation ou d'une expérience qui permet de bien saisir le potentiel d'une version aboutie.

**4.** Artiste professionnel : qu'il soit autodidacte ou qu'il ait obtenu une formation générale, l'artiste professionnel a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique). Il crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'il réalise. [Source](#)

**5.** Collectif artistique professionnel : groupe de créateurs quel qu'en soit le nombre. Sont considérés comme membres du collectif ceux dont les actions artistiques ont une incidence directe sur la création ou la production du groupe. Le collectif n'a pas d'entité juridique. [Source](#)

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions seront évaluées par un comité composé d'un représentant de chacune des organisations partenaires (ONF, PQDS, Element AI, Google et CAM) et d'autres représentants du milieu artistique selon les critères suivants :

- Pertinence du projet quant à l'utilisation de l'IA;
- Qualité de la démarche artistique et des projets antérieurs;
- Intérêt de la réflexion amenée sur la ville de demain et sur la participation citoyenne;
- Potentiel de « contamination positive » entre les milieux de l'art et de l'IA;
- Faisabilité du projet.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

Après vérification de l'admissibilité et de la faisabilité des projets par un comité d'experts en IA, les finalistes sélectionnés seront invités à présenter leur projet devant le comité de sélection et des experts en IA.

Les décisions du comité de sélection sont finales et sans appel. Les participants s'engagent à ne pas contacter les membres du comité de sélection pour tout ce qui a trait à la gestion, à l'évaluation ou aux décisions reliées à leur demande. Le personnel du Partenariat du Quartier des spectacles est la seule ressource en mesure de répondre aux questions des participants.

## PROPRIÉTÉ DES DROITS

L'artiste ou le collectif retenu demeure propriétaire de tous les droits sur le projet soumis. Le lauréat concède à l'Office national du film du Canada et au Partenariat du Quartier des spectacles les droits de première négociation et de dernier refus pour l'obtention des droits de produire de façon exclusive le projet à venir dans le but de développer, de produire ou de coproduire le projet, une fois la résidence complétée, selon les conditions à être négociées de bonne foi avec l'artiste ou le collectif.

## DURÉE DU SÉJOUR, RÉSIDENCE ET MONTANT DU BUDGET

La durée de la résidence est de six mois et se tiendra d'avril à octobre 2019.

Element AI et Google mettront à la disposition de l'artiste ou du collectif, des ressources humaines, un local et des équipements. L'artiste ou le collectif choisi pourra réaliser son projet avec l'appui de professionnels qualifiés durant **200 heures au total**. Le local, les équipements et les professionnels seront sélectionnés selon les spécificités du projet.

Le montant octroyé à l'artiste ou au collectif est de **50 000 \$** et sert à couvrir le cachet du ou des artistes et de ses collaborateurs ainsi que les frais de production d'un prototype.

Les autres partenaires offriront un accompagnement en fonction de leur expertise respective et des besoins du projet.

## ÉCHÉANCIER

- Lancement de l'appel à candidatures : 13 novembre 2018 – Soirée Composite – HUB Montréal
- Date limite pour le dépôt d'un projet : 25 janvier 2019, à midi
- Sélection par le comité de sélection des finalistes : 12 février 2019
- Présentation du projet de chaque finaliste (30 minutes) : 21 février 2019
- Rencontre de planification entre l'artiste ou le collectif, les partenaires de la résidence et les experts IA : mars 2019
- Annonce du lauréat : avril 2019
- Résidence : d'avril à octobre 2019
- Présentation du prototype et remise finale d'un rapport d'activités : automne 2019

## DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Le dossier doit inclure :

- une description du projet en lien avec les critères de sélection (intention, démarche, lien avec l'IA);
- une évaluation sommaire des besoins d'accompagnement et d'équipements;
- le budget et l'échéancier sommaires;
- le nom de l'artiste ou les noms des membres du collectif; CV condensé de l'artiste ou celui de chacun des membres du collectif, y compris la présentation de projets antérieurs ou des liens vers ces projets.

La section description du projet doit compter **cinq pages maximum écrites au recto seulement** (les pages supplémentaires ne seront pas lues).

Le dossier doit être fourni en un seul exemplaire de format 21,6 cm X 27,9 cm (8 ½ po X 11 po) et être transmis par courriel seulement. Seuls les documents exigés seront transmis aux membres du comité d'évaluation.

Pour déposer votre projet, veuillez nous transmettre, par courriel, les documents exigés **avant le 25 janvier 2019, à midi**, à l'adresse suivante : [projets@quartierdesspectacles.com](mailto:projets@quartierdesspectacles.com). Si votre dossier est volumineux, veuillez le faire parvenir par WeTransfer.

Vous avez des questions ? Envoyez-les à [projets@quartierdesspectacles.com](mailto:projets@quartierdesspectacles.com).

## **PARTENAIRES DE LA RÉSIDENCE**

### **Office national du film du Canada**

Au carrefour mondial des contenus numériques, l'Office national du film du Canada (ONF) crée des animations et des documentaires interactifs d'avant-garde, du contenu pour appareils mobiles ainsi que des installations et des expériences participatives. Les productions interactives et plateformes numériques de l'ONF ont remporté 100 récompenses, dont 18 prix Webby. Pour accéder au contenu primé de l'ONF, allez à ONF.ca ou téléchargez ses applications pour appareils mobiles.

### **Partenariat du Quartier des spectacles**

Le Partenariat du Quartier des spectacles regroupe plus de quatre-vingts membres actifs sur le territoire. Il veille à l'animation du Quartier des spectacles par la programmation d'activités culturelles, à la gestion et à l'animation des places publiques, à la mise en lumière du Quartier et à sa promotion à titre de destination culturelle incontournable. Le Partenariat produit des installations urbaines innovantes, interactives et participative dédiées à l'espace public. Vitrine des nouvelles technologies, le Quartier des spectacles positionne Montréal comme une référence internationale dans le domaine. Le Partenariat bénéficie du soutien de la Ville de Montréal.

### **Element AI**

Element AI est un fournisseur de solutions d'intelligence artificielle qui offre aux organisations un accès inégalé à des technologies de pointe. Element AI combine le meilleur de l'entrepreneuriat, de la technologie et du milieu universitaire pour créer un monde où l'IA est au premier plan et fait avancer le savoir collectif. L'entreprise vise à développer une intelligence artificielle humaine, éthique et à la portée du public. Elle vise également à démocratiser l'intelligence artificielle, car elle croit que tout le monde devrait avoir accès aux avantages que procure cette technologie.

### **Google**

Google AI mène des recherches qui font progresser l'état actuel de l'intelligence artificielle en l'appliquant à de nouveaux produits et secteurs. Ils élaborent aussi des outils pour veiller à ce que chacun y ait accès. Leur labos de Montréal collaborent avec les milieux de la recherche, des affaires et des arts pour s'assurer que notre ville reste un chef de file mondial dans le développement et l'application de l'IA.

### **Conseil des arts de Montréal**

Partenaire dynamique de la création artistique montréalaise, le Conseil des arts de Montréal repère, accompagne, soutient et reconnaît l'excellence et l'innovation dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles. Il contribue au développement de «Montréal, métropole culturelle», entre autres, grâce à ses soirées Composite qui mettent en valeur la créativité numérique en présentant devant public, des projets d'artistes, d'entrepreneurs et de professionnels du secteur, afin de renforcer leurs liens et de stimuler des collaborations riches et fructueuses.